

# Rapport de présentation a) Résumé non technique de l'évaluation environnementale

Pièce 1.3



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 9 DECEMBRE 2020

# A. PRESENTATION DU PROJET DE PLUI-HD

Le projet d'aménagement et de développement durables 2020-2030 s'inscrit dans un contexte de renouvellement pour le territoire du Saint-Quentinois :

- Il concerne un territoire intercommunal élargi à 39 communes, pour une assise du projet de développement plus vaste et plus diversifiée;
- Il prend place dans un contexte de redéploiement de l'échelle régionale qui exprime son ambition dans le nouveau schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET);
- Il s'inscrit au terme d'une période de stabilisation des tendances démographiques et économiques connues par le Saint-Quentinois qui mettent un terme à une phase de décroissance continue et permettent aux élus d'envisager le renouveau de leur territoire.

Dans ce contexte, l'ambition des élus pour le territoire s'exprime en faveur d'un développement pérennisé et qualitatif s'appuyant sur l'affirmation du territoire « par lui-même », c'est-à-dire par la valorisation des atouts propres au Saint-Quentinois.

Il s'agit d'un positionnement où la recherche de croissance est qualitative, où le Saint-Quentinois conforte et consolide sa capacité de développement. Il cherche :

- A accroître son attractivité vis-à-vis des ménages d'actifs ;
- A développer un modèle économique qui s'appuie sur ses savoir-faire tout en se diversifiant par l'exploration de nouveaux relais de croissance et gisements d'emplois ;
- A s'inscrire dans les dynamiques régionales à l'interface de la métropole francilienne et de la conurbation lilloise pour mieux en tirer parti.

La dynamique poursuivie doit être le résultat choisi d'une nouvelle attractivité globale du territoire. Le projet d'aménagement et de développement durables du Saint-Quentinois traduit et développe cette ambition, il détermine les orientations stratégiques de développement à horizon 2030 ;

- Tirer parti des dynamiques régionales en affirmant le territoire du Saint-Quentinois comme un espace connecté et innovant ;
- Accroître et pérenniser l'attractivité du Saint-Quentinois en valorisant son cadre de vie.

Référence : B4CPLSQ

novembre 2020 2

# **B.EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

### 1 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le territoire de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est constitué de grandes plaines cultivées pouvant comporter de légères collines. Les sols sont marqués par l'agriculture intensive, et la production majoritaire de céréales et betteraves.

Les sols en surface sont très limoneux et les horizons sous-jacents sont marqués par la présence d'une épaisse couche crayeuse. L'ensemble des ressources naturelles minérales a été et est encore ponctuellement exploité au sein de carrières, notamment la craie. L'implantation de nouvelles exploitations est cependant réglementée aujourd'hui, face aux enjeux environnementaux que compte le territoire.

Peu de cours d'eau sont présents sur le territoire. La Somme et le canal de Saint-Quentin traversent la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et sont des éléments structurants du territoire. La masse d'eau associée à la Somme présente un état écologique moyen, et le bon état chimique n'a pas été atteint. L'objectif d'atteinte du bon état global est établi à l'horizon 2027 dans le cadre du SDAGE 2016-2021.

La communauté d'agglomération dispose d'une unique masse d'eau souterraine (« La Craie de la vallée de la Somme amont »). Celle-ci présente un bon état quantitatif mais un mauvais état chimique. Le territoire est en effet classé en zone sensible à l'eutrophisation, et en zone vulnérable aux nitrates.

Au total, 5,5 millions de m³ par an sont prélevés sur le territoire, principalement pour l'alimentation en eau potable (AEP). Les ressources en eau du territoire à destination de l'AEP sont exclusivement réalisées dans la nappe souterraine de la Craie : 17 captages sont présents sur le territoire. Un des captages est classé comme captage prioritaire sur la commune de Harly. De plus, les rendements sont à améliorer sur le territoire, ces derniers étant inférieurs à la moyenne nationale de 80%. Des travaux de recherche de fuites sont déjà engagés depuis de nombreuses années mais devront être poursuivis pour améliorer le rendement et donc contribuer à réduire les volumes prélevés dans la nappe.

Sept stations d'épuration sont présentes sur le territoire, dont une importante sur la commune de Gauchy (151 000 EH). Les capacités de ces ouvrages sont suffisantes aujourd'hui, mais le taux de saturation maximal de la STEP de Gauchy s'approchant de 85%, elle représente un enjeu potentiel de développement futur. De plus, la gestion des ruissellements et l'assainissement pluvial constitue un enjeu pour l'urbanisation future du territoire.

Le territoire de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est dominé par l'agriculture et présente peu d'espaces naturels remarquables. Toutefois, on note la présence de quelques forêts et boisements ponctuels sur les plateaux, ainsi que de milieux humides dans les fonds de vallées. Ces derniers sont essentiellement représentés par des marais, dont l'un d'eux, le Marais d'Isle, est une Réserve Naturelle Nationale.

De plus, plusieurs espaces naturels de protection et d'inventaires sont recensés sur le territoire : 1 site Natura 2000, 5 ZNIEFF de type I, une ZNIEFF de type II, une ZICO.

La Trame Verte et Bleue du territoire est principalement inféodée à la vallée de la Somme. Ses milieux humides et éléments boisés ponctuels constituent un maillage écologique diffus sur l'ensemble du territoire. Ils forment en effet un continuum avec le linéaire de cours d'eau installé et accueille une faune particulièrement intéressante.

La communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est principalement soumise aux risques naturels suivants : inondations par ruissellement et coulées de boue, et mouvements de terrain. Un PPR Inondation et coulées de boue a été approuvé le 22/12/11 et concerne 11

Référence : B4CPLSQ

novembre 2020

communes du territoire. Un PPR mouvement de terrain a également été approuvé le 29/10/2014 et concerne 3 communes du territoire.

De plus, le territoire compte plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont trois établissements classés SEVESO. Un PPRT est en cours pour l'une des industries recensées, et un second pourrait être établi. Des canalisations de transport de matières dangereuses (hydrocarbures, gaz naturel) traversent également le territoire, ainsi que des voies soumises à ce risque (routes, autoroute, voie ferrée, canal).

La qualité de l'air sur le territoire est globalement bonne à très bonne. Deux stations de mesure sont recensées sur le territoire.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, ceux-ci sont majoritairement émis par le secteur du résidentiel-tertiaire, puis des transports.

Les consommations d'énergie sont importantes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Le territoire est encore majoritairement desservi par l'énergie nucléaire et le gaz ; les énergies renouvelables ne représentent que 9% des consommations de celui-ci. Le secteur le plus consommateur est le résidentiel, suivi des transports et du secteur tertiaire. Le territoire étant majoritairement rural, les plus grosses consommations sont enregistrées autour du pôle de Saint-Quentin et Gauchy, le reste du territoire ne consommant que 13% du gaz total et 25% de l'électricité.

Les énergies renouvelables sont représentées à l'heure actuelle par plusieurs parcs éoliens qui permettent de produire 14% de l'électricité consommée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. La ville de Saint-Quentin bénéficie également de l'énergie d'un réseau de chaleur par chaufferie biomasse. Un des enjeux sur le territoire est de diversifier l'offre d'installations de production d'énergies renouvelables dans la mesure où les contraintes locales le permettent, à travers notamment le solaire photovoltaïque et thermique, mais aussi la géothermie ou les agrocarburants.

Enfin, la lutte contre la précarité énergétique est un des enjeux futurs sur le territoire. La précarité touche en effet près de 20% des ménages de la région, et est principalement due à des logements anciens et mal isolés, mais également à des distances et des coûts de déplacement importants.

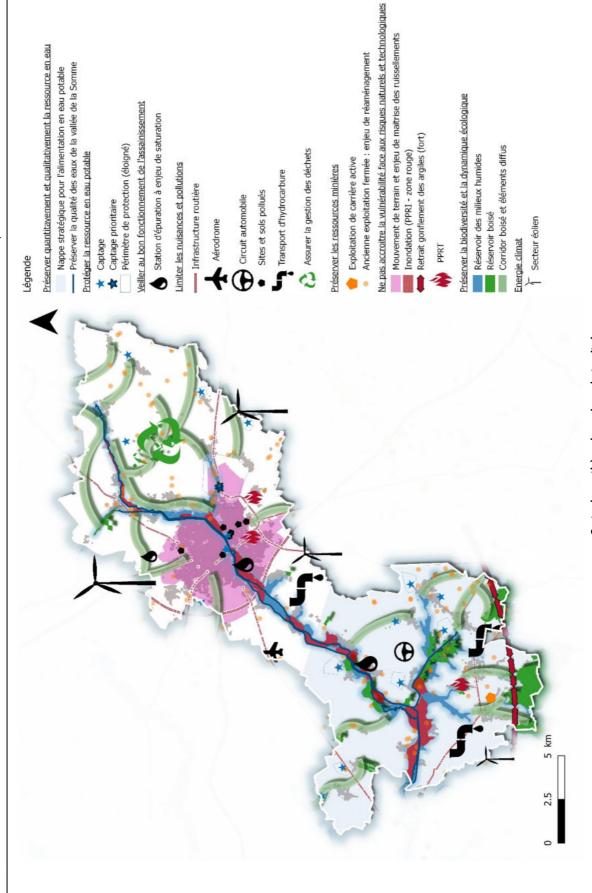
La compétence déchets est assurée par l'Agglomération du Saint-Quentinois sur ses 39 communes. La collecte est assurée en bacs collectifs ou individuels selon les zones, et 4 déchetteries sont à disposition des usagers sur le territoire. Les déchets sont ensuite traités par le syndicat Valor'Aisne. La production de déchets sur le territoire montre une tendance à la baisse mais les efforts doivent continuer, les quantités collectées étant encore supérieures à la moyenne nationale. Un programme de prévention des déchets est en cours sur le territoire, notamment à travers la pratique du compostage, d'actions anti-gaspillage, etc...

De plus, le territoire est concerné par des nuisances sonores liées aux infrastructures de transport, et notamment l'A26, la RD1029, la ligne de chemin de fer 242000, ainsi que 17 routes communales au niveau de Saint-Quentin.

Par ailleurs, du fait du passé industriel et de la présence actuelle de nombreuses industries sur le territoire, plusieurs sites et sols pollués sont recensés sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. La plupart sont localisés autour de la commune de Saint-Quentin.

Référence : B4CPLSQ

novembre 2020 4



Carte de synthèse des enjeux du territoire

novembre 2020

Ω

6

## 2 ANALYSE DES INCIDENCES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT

Le projet de PLUi de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois présente des incidences positives sur les thématiques environnementales suivantes :

- Mobilité et déplacements, en raison d'une densification de l'urbanisation et de la définition de cheminements doux ;
- Adaptation au changement climatique (concernant la perte de biodiversité ou la ressource en eau par exemple);
- Sols, sous-sols et agriculture, en raison de la délimitation d'importantes zones agricoles couvrant 73,7 % de la superficie du territoire et de la prise en compte des nuisances inhérentes aux activités agricoles.

Il présente une incidence dite « maîtrisée » sur les thèmes suivants :

- Consommation et organisation globale de l'espace, en raison d'une urbanisation dans la continuité du bâti existant;
- Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du territoire et adduction en eau potable :
- Biodiversité et milieux naturels, en raison du classement en zone naturelle des sites naturels remarquables ainsi qu'en raison du classement d'entités boisées comme des espaces verts à protéger pour des motifs d'ordre écologique, au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme;
- Paysages et patrimoine notamment en raison du classement des éléments patrimoniaux du territoire au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme ;
- Les risques naturels majeurs.

Enfin, il présente des incidences négatives concernant les thématiques suivantes :

- Les nuisances et les pollutions, en raison de l'accroissement de la population et des activités.

### 3 MESURES COMPENSATOIRES

En raison du faible niveau d'incidence sur l'environnement, aucune mesure compensatoire n'est envisagée.

### 4 INDICATEURS POUR LE BILAN DU PLU

Conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme, une trentaine d'indicateurs ont été proposés afin de permettre la future évaluation du PLUi par la collectivité. Ces indicateurs sont en lien avec les orientations définies dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

novembre 2020

Thématique environnementale	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	Valeur initiale/Etat de référence	Objectif de résultat
	Evolution de l'enveloppe urbaine : Part de logements créés dans les zones U et AU du territoire	Agglomération du Saint- Quentinois	3 ans	42 010 logements	1 400 logements supplémentaires en 2030, soit 43 410 logements au total en 2030
	Densité observée (nombre de logements créés / ha au sein des zones AU)	Agglomération du Saint-	3 ans	Non définie	18 logements/ha pour les communes rurales du SCOT 25 logements /ha pour la ville de Saint-Quentin
Evolution et gestion économe		Quentinois			15 logements /ha pour les communes du sud du territoire hors périmètre SCOT
de l'espace	Evolution de la SAU	AGRESTE	10 ans	22 647 ha en 2010	Maintien voire augmentation de la SAU
	Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire	AGRESTE	10 ans	173 en 2010	Maintien voire augmentation
	Consommation d'espaces par les nouvelles implantations d'activités – Evolution des superficies des zones naturelles et agricoles	CLC	1 an	Non définie	25 649 ha de zones agricoles et naturelles
	Nombre de nouveaux logements créés à l'horizon 2030	Agglomération du Saint- Quentinois	10 ans	42 010 logements	1 400 logements supplémentaires en 2030, soit 43 410 logements au total en 2030
Gestion de la ressource en eau	Evolution du pourcentage de perte sur les réseaux AEP	Agglomération du Saint- Quentinois	3 ans	Rendements des réseaux d'eau potable de 75,9% sur l'ancienne Communauté d'Agglomération du	Rendement a minima supérieur à la moyenne nationale de 80%

				Saint-Quentinois et 77,6% sur le SAEAVS en 2017	
	Suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines destinés à l'alimentation en eau potable par prélèvements	Agglomération Syndicats	5 ans	Sur l'ancienne Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois: 100% de conformité microbiologique et 99,1% de conformité physico-chimique en 2017 Sur le SAEAVS 100% de conformité microbiologique et 92% de conformité physico-chimique en 2017	100% de conformité microbiologique et 100% de conformité physico- chimique
	Réduire les pollutions diffuses par l'amélioration des systèmes d'assainissement des eaux usées	Agglomération du Saint- Quentinois	5 ans	Bonne qualité des eaux rejetées par toutes des STEP en 2017, sauf une (rejets non conformes aux limites de qualité pour la DBO5 et la DCO).	Bonne qualité des eaux rejetées par toutes des STEP
Assainissement, adduction en eau	Taux de raccordement au réseau d'assainissement collectif	Agglomération du Saint- Quentinois	3 ans	Non définie	Augmentation au cours du temps
potable et collecte des déchets	Volume d'eau prélevé par l'ensemble des captages	Agglomération du Saint- Quentinois	3 ans	5 millions de m³/an	Evolution maîtrisée de la consommation
	Taux de charge des stations d'épuration du territoire	Agglomération du Saint- Quentinois	3 ans	Taux de saturation des STEP compris entre 22% et 85,3% en 2017	Diminuer les taux de saturation des STEP à moins de 50%

	Production totale de déchets à l'échelle de l'agglomération	Agglomération du Saint- Quentinois	3 ans	52 794 tonnes de déchets ménagers en 2017	Production de 40 600 kg/an de déchets ménagers supplémentaires
	Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle liés aux inondations de coulées de boues	Prim.net	5 ans	110	Aucun supplémentaire
Gestion des risques naturels	Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle liés aux inondations par remontées de nappes	Prim.net	5 ans	5	Aucun supplémentaire
	Nombre de sites SEVESO	Base de données ministérielles	3 ans	3	Aucun supplémentaire
	Nombre de site et de sols potentiellement pollués (BASOL)	BASOL	5 ans	<i>L</i>	Aucun supplémentaire
	Part des forêts et milieux semi-naturels sur le territoire	ONF DREAL HdF	3 ans	85,3%	Supérieure ou égale
Biodiversité et	Nombre d'îlots d'espaces naturels boisés de plus de 3 ha d'un seul tenant	Agglomération du Saint- Quentinois	3 ans	A définir	Maintien/augmentation
Fonctionnement écologique	Part du territoire couvert par une espace naturel remarquable ou protégé (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, APPB)	DREAL HdF	3 ans	10,6%	Supérieure ou égale
TVB	Suivi de la zone humide sur la zone 1AU de la commune de Montescourt- Lizerolles	Ingénieur écologue	1 an	Zone humide de 0,3 ha	Pas de perte de zone humide
	Linéaire du réseau bocager	DDT & DREAL HdF		A définir	Augmentation
Adaptation et lutte contre le changement climatique	Evolution des consommations énergétiques par secteur (bâtiments, éclairage public,)	ATMO HdF	3 ans	Consommation énergétique du territoire de 2 000 GWh/an	Diminution de la consommation énergétique du territoire

6

Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

Evaluation environnementale – Résumé non technique

Energie & Climat	Répartition des consommations par type d'énergie consommée	UT C	6 6 7	Secteurs du résidentiel : premier	Diminution de la
			o alls	consommation d'énergie (55%)	du résidentiel
	Production d'énergie renouvelable sur le territoire (kWh)	Ministère de la transition écologique et solidaire, Observation et statistiques	3 ans	Production d'énergies renouvelables de 144 GWh	Augmentation de la production d'énergie renouvelable
	Consommations énergétiques du territoire par habitants (GWh/hab)	ATMO HdF	5 ans	Consommation énergétique de 0,02 GWh/an/habitant	Diminution de la consommation énergétique par habitant
	Linéaire de pistes/bandes cyclables (km)	Agglomération	3 ans	16,6 km d'aménagements cyclables à Saint- Quentin	Augmentation des aménagements cyclables
Cadre de vie	Nombre d'accidents de la route engendrant un risque	Base de données ministérielle	5 ans	533 accidents corporels entre 2006 et 2016	Diminution du nombre d'accidents corporels des 10 prochaines années
& Patrimoine	Part de la fréquentation touristique de l'agglomération	Agglomération	3 ans	A définir	Croissance
	Taux de fréquentation des espaces de loisirs	Agglomération	3 ans	A définir	Croissance

novembre 2020